

# Français québécois: histoire d'une norme inachevée

Davy Bigot

*Université du Québec à Montréal*

Coincée entre une norme franco-française d'une part, et un environnement géolinguistique incontestablement (pour ne pas dire exclusivement) anglophone de l'autre (Bouchard, 2002), la question de la norme du français québécois reste des plus épineuses. Depuis le début des années soixante, plusieurs définitions ont été proposées afin de répondre à la question: «quelle est/doit être la norme du français parlé au Québec?». Le débat est encore loin d'être clos. Deux principaux mouvements s'affrontent: les partisans d'une norme québécoise (Cajolet-Laganière et Martel, 1995) contre les partisans d'une norme du français plus hexagonale (Lamonde, 2004). Dans cet article, nous proposons de revenir sur le problème de la norme du français québécois oral et plus particulièrement sur son aspect grammatical. Nous tenterons de dégager les raisons qui nous poussent à penser que la définition de la norme du français parlé au Québec est pour le moins incomplète.

## 1. Le problème de la langue au Québec: une question de lexique

Dans les années soixante et au début des années soixante-dix, les discussions tournaient essentiellement autour du parler populaire québécois appelé «joual». Cajolet-Laganière et Martel (1995) ont répertorié de nombreux exemples d'opinions émises publiquement par voie de presse. On pouvait lire, par exemple, que:

[...] le joual, monstrueux fœtus qui ne saurait voir le jour qu'au Canada français, à notre plus grande honte, organe informe et souverainement inadéquat, mort-né, qui nous isolerait totalement du monde civilisé en une réserve de néo-sauvages. (La Presse, 23/11/1961)

Par opposition, on pouvait également lire: «Le joual, c'est un rajeunissement du français. Si notre langue ne plaît pas aux puristes, ils n'ont qu'à ne pas nous lire, nous les joualeux.» (La Presse, 04/11/1972). Très vite, le débat s'est déplacé de la place publique vers le milieu beaucoup plus clos des spécialistes, notamment les linguistes. On aurait pu alors croire que le problème du français québécois oral serait rapidement résolu par les techniciens de la langue. Il n'en est pourtant rien.

Étonnamment, l’accent fut, dès le début du «conflit», mis presque qu’exclusivement sur le lexique (Bigot, 2005). En effet, en 1965, l’Office de la langue française (désormais OLF) publie son premier numéro consacré à la norme du français écrit et parlé au Québec (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965). Dans ce document, les principaux problèmes relèvent très majoritairement de la variation lexicale (emprunts de termes anglais, canadianismes, etc.) et un peu de la prononciation. Entre autres, on peut y lire sur la variation lexicale que:

C’est dans le seul domaine du lexique qu’il est possible d’accepter des divergences, à la condition que les termes ainsi introduits soient construits selon la logique interne de la langue française [...] et servent à désigner des réalités nord-américaines pour lesquelles le français international n’a pas de termes appropriés. (Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1965: 6)

La grammaire, elle, est rapidement mise de côté:

La norme ainsi conçue doit s’étendre à tous les aspects de la langue: morphologie, syntaxe, phonétique, lexique; mais pour ce qui est des deux premiers, qui sont d’ordre structural, la variation doit être inexistante. En effet, la morphologie et la syntaxe constituent l’armature de la langue. (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1965: 6)

À l’heure actuelle, c’est encore la question du lexique, et plus précisément le problème d’un dictionnaire du français québécois qui est au cœur des discussions. De nombreux ouvrages ont été réalisés durant les deux dernières décennies (le «Dictionnaire québécois d’aujourd’hui» de Boulanger et Rey, 1992 et le «Dictionnaire québécois français: pour mieux se comprendre entre francophone.» de Meney, 1999 en sont deux exemples bien connus). Pourtant, des divergences subsistent encore. Voici ce que l’on pouvait lire encore tout récemment, dans les quotidiens «Le Devoir» et «Le Monde»:

Ce que souhaitent les linguistes, pour répondre aux besoins d’une société de sept millions d’habitants, c’est qu’on puisse introduire les mots, sens et expressions propres au français québécois dans un dictionnaire de la langue française, sur un pied d’égalité avec les autres mots. (Poirier, Le devoir, 26/01/05)

Par opposition, Meney (2005) ajoute que:

La rédaction d’un Dictionnaire normatif du français québécois est en cours. L’ouvrage sera dans la ligne politico-linguistiquement correcte (aménagiste, nationaliste, féministe). Sa conception repose sur un principe erroné. Selon son initiateur, Pierre Martel, le français québécois doit se concevoir «comme la langue d’une communauté linguistique pour laquelle il n’existe

pas de variété témoin». Ce séparatisme linguistique va à contre-courant de la tendance à l'homogénéisation du marché linguistique francophone international. Le français du Québec en fait partie intégrante. [...] Les victimes de ce séparatisme linguistique seront les Québécois, confinés à un marché de 6 millions de personnes, ghetto linguistique et culturel ni anglais ni français, première étape vers l'anglicisation complète. (Meney, *Le monde*, 19/03/05)

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le dernier ouvrage de De Villers (2005) intitulé «Le vif désire de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois.» ne traite du problème de la norme québécoise qu'au travers de son aspect lexical. On peut alors se poser la question: pourquoi la grammaire n'est-elle pas prise en compte dans le débat sur la norme du français québécois?

Les usages grammaticaux du français parlé au Québec ont été relativement bien étudiés. Cependant, les principaux travaux effectués (citons par exemple : Lefebvre, 1982 et Léard 1995) ne font, pour la plupart, qu'une description structurelle d'un français québécois dit « populaire » (désormais FQP), tout en occultant le problème d'une norme québécoise socialement valorisée.

Dans son article, Barbaud (1998) pose directement le problème de la norme grammaticale du français québécois à l'oral. Il y répond en affirmant que l'élite québécoise, détentrice de la norme linguistique, utilise à l'oral des structures syntaxiques beaucoup trop divergentes (structures employées aussi bien au FQP qu'au français dit «international»), pour élaborer une norme du français québécois. Il y voit du même coup un problème communicationnel:

Aussi, faut-il dresser froidement le constat de la DIGLOSSIE québécoise, c'est-à-dire de la disparité de deux standards linguistiques à l'intérieur d'une même variété dialectale. Que l'on préconise une syntaxe du FQS (français québécois standard) alignée sur celle du FSI (français standard international) ou, au contraire, alignée sur l'usage qu'en font les élites québécoises, on s'engage dans une impasse: celle soit de trahir la réalité soit celle de l'ignorer. Réalité de la divergence québécoise ou réalité de la dominance européenne. (Barbaud, 1998: 34)

Toutefois, son analyse reste uniquement morphosyntaxique et ne se base sur aucun corpus sociolinguistique (nous entendons par corpus sociolinguistique, une base de données représentative de la population observée, permettant une analyse de type variationniste à partir de tests statistiques). Pour Cajolet-Laganière et Martel (1995: 158), il existe pourtant un consensus, une norme québécoise qui n'est ni basée sur du français populaire québécois, ni sur la norme du français de France. Néanmoins, cette norme ne serait encore décrite nulle part.

## 2. Le problème de la norme dans les médias québécois

Comme nous l’avons vu ci-haut, la question de la norme du français parlé au Québec soulève plusieurs problèmes. Bien entendu, ces derniers ne touchent pas seulement les domaines de l’opinion publique ou de l’enseignement (quel français doit-on enseigner?). Les difficultés relevées touchent également les médias québécois. Raunet (2001) pose d’ailleurs la question: «Coincés entre l’Amérique et la norme franco-française, comment les médias québécois se débrouillent-ils, alors que la langue réelle de leur clientèle diverge de façon notable du français officiel?» (Raunet, 2001: 76) Les médias jouent, dans de nombreux pays (en France, en Grande-Bretagne, etc.), le rôle de modèle de référence linguistique. Bouchard et Maurais (2001) notent que:

Au Québec, comme aux États-Unis, c’est la langue parlée à la radio et à la télévision qui est le plus souvent citée comme étant ou devant être le modèle de référence: dans un cas, le «français de Radio-Canada», dans l’autre «l’anglais de la CBS». James et Lesley Milroy remarquent que l’anglais de CBS est basé sur une variété dominante, celle du Midwest, ce qui lui donne une assise sociale beaucoup plus large que celle de l’anglais britannique - l’anglais d’Oxford ou de la BBC - qui est en fait la variété de langue propre à une classe sociale. (Bouchard et Maurais, 2001: 112)

Dans son article sur la qualité de la langue dans les médias québécois, Raunet (2001: 77) souligne un manque de constance des médias québécois concernant la langue utilisée publiquement. Raunet (2001) ajoute également que:

L’un des plus gros problèmes réside dans l’utilisation des registres. La langue des grands journaux, et des principaux organes d’information électronique, se veut, dans l’ensemble, soutenue. L’usage généralisé des registres familiers ou vulgaires n’a pas droit de citer dans ces médias «sérieux». On ne verra pas (pas pour l’instant, du moins) de manchette de La Presse traitant un criminel de guerre yougoslave d’«enfant de chienne» ou Simon Durivage annoncer au bulletin de TVA que le premier ministre a mis fin au «zigonnage» dans le dossier des fusions municipales. Par contre, de nombreux journalistes n’ont qu’une vague idée du registre dans lequel se trouvent certains «francismes» dont ils parsèment leur discours. Veulent-ils faire «branchés»? En tout cas, force est de constater que les usages québécois de certaines expressions européennes divergent de façon notable de ce qu’ils sont dans le reste de francophonie. (Raunet, 2001: 77)

Le problème du français parlé dans les médias québécois n’est donc peut-être pas seulement du côté de la «qualité» de la langue, mais plutôt du côté des registres, et notamment de leur mélange. Hellot et Malo (2001) vont même encore plus loin en

soulignant que: «Confusion des genres, méconnaissance des niveaux de langue, imprécision du vocabulaire, anglicismes, est-ce qu'on ne retrouve pas là les maux linguistiques de notre société tout entière?» (Hellot et Malo, 2001: 99)

Il est, encore une fois, intéressant de constater que l'un des problèmes majeurs concerne plus particulièrement l'utilisation d'anglicismes et de termes familiers voire vulgaires non appropriés aux contextes. Mais le problème est-il encore uniquement lexical ? Nous pensons que la grammaire peut, elle aussi, être affectée par cette même méconnaissance des registres. En effet, il n'est pas rare d'entendre certains commentateurs sportifs (à la télévision ou à la radio) employer des structures grammaticales en «Si j'aurais été l'entraîneur du Canadien...», en «Quand qu'on joue comme ça dans un match...», etc. En est-il de même pour les lecteurs de nouvelles, les journalistes et autres chroniqueurs? Est-il acceptable que ces spécialistes de la langue emploient des structures grammaticales en «Je me demande que c'est que je vas faire?». Nous pensons que dans des émissions de type informel (émissions sportives, musicales, programmes pour enfants et adolescents, etc.), des tournures jugées (par les auditeurs) comme familières seront acceptées voire passeront inaperçues. Par opposition, dans des programmes plus formels (par exemple, les téléjournaux, les reportages politiques, etc.), ces formes seront certainement remarquées et jugées inadéquates. Par la même occasion, le locuteur lui-même en perdra de la crédibilité. Bref, le problème des registres n'est pas uniquement lexical et la grammaire employée dans les médias québécois mérite donc bien d'être observée sous cet angle (nous noterons que Maurais, 2005, donne quelques informations statistiques très intéressantes sur l'accord du participe passé ou encore sur l'utilisation des prépositions, etc., dans la langue des bulletins d'information à la radio québécoise en tenant compte également de variables d'ordre plus macrosyntaxique telles que la construction des phrases, etc.)

### **3. Radio-Canada e(s)t la «norme» linguistique?**

Si Radio-Canada est encore reconnue comme étant le modèle de référence du français parlé au Québec, ce n'est pas un tout à fait un hasard. Dubuc (2001) précise en effet que:

Par concours de circonstances et aussi par un souci de qualité qui l'honore, Radio-Canada a longtemps fait figure de modèle de langue au Canada français. Il faut remonter aux origines de l'entreprise d'État pour comprendre mieux le phénomène. Dès sa fondation en 1936, ses premiers dirigeants francophones, notamment Augustin Frigon et Marcel Ouimet, ont fait le choix linguistique qui s'est imposé comme la langue des ondes. Le modèle choisi correspondait à la langue de l'élite cultivée du Canada français d'alors. (Dubuc, 2001: 127)

Non seulement le choix d'un modèle de référence fut tourné vers un modèle socialement prestigieux (celui de l'élite culturelle québécoise), mais un gros travail de sélection des annonceurs permit également de renforcer cette politique linguistique:

Ce choix linguistique s'est d'abord traduit par une sélection rigoureuse des annonceurs qui a permis à des Miville Couture, Jacques Desbaillets, Mario Verdon, Marcel Paré et Raymond Laplante, pour ne nommer que ceux-là, d'incarner ce qu'on a appelé plus tard «le français de Radio-Canada» et qui n'était autre que le français de la classe cultivée du Canada français. Ce français se démarquerait du parler populaire par une conscience nette des niveaux de langue, un resserrement de la prononciation des voyelles, l'articulation franche des consonnes et la dépalatisation des d et t. C'est d'ailleurs, le modèle de langue adopté par les écoles de diction de l'époque, où se formaient la plupart des futurs annonceurs et les comédiens. (Dubuc, 2001: 127)

Le travail de «standardisation» ne s'arrête pas là. Le 12 septembre 1960, un comité linguistique est officiellement mis sur pieds au sein de la société Radio-Canada, et des mandats lui sont confiés:

- Améliorer la langue à l'antenne;
- Améliorer la langue de la gestion interne;
- Servir d'organisme de gestion de la langue;
- Recueillir les matériaux nécessaires à la compilation de la terminologie de la production (radio et télévision) et de la gestion. (Dubuc, 1990: 136)

Ce comité suscitera par le biais de ses publications (dont les reconnus «Que dire?» et «C'est-à-dire.»), un grand enthousiasme qui sera couronné en 1963 par la coupe Émile de Girardin décerné par l'Office du vocabulaire français de Paris, pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la qualité du français en radiotélévision. Le Comité linguistique de Radio-Canada ne sera plus un simple outil de standardisation linguistique au sein d'une entreprise. Son rayonnement deviendra international (Dubuc, 1990: 137). Pourtant, dix années plus tard, des problèmes apparaissent, obligeant une restructuration du comité :

À la suite de conflits de personnalités, en 1973, le Comité de linguistique est restructuré. Au grand comité de 16 membres est substitué un groupe de travail de 6 membres sous la direction de Fernand Guérard, chef du Service de linguistique et de traduction à Montréal. Le grand comité devient un comité de référence auquel sont soumis les travaux du groupe de travail pour commentaires. Depuis, le Comité de référence s'est amenuisé et le groupe de travail compte aujourd'hui 11 membres. (Dubuc, 1990: 137)

Actuellement, ce comité a été mis en retrait (mais existe toujours), et les critiques vis-à-vis du français parlé à Radio-Canada se font de plus en plus pressantes. Des critiques avaient notamment exprimé l'opinion que la langue parlée à la radio-télévision d'État se dégradait. On pouvait lire, par exemple, que:

D'emblée, il faut admettre que la qualité du français à la télévision de Radio-Canada est en chute libre depuis quelque temps. Anglicismes lexicaux et syntaxiques, barbarismes et autres fautes de langage abondent non seulement dans plus d'une émission de divertissement, mais aussi dans la plupart des émissions d'affaires publiques. (Gosselin, 1994: B-3)

Pourtant dans leur étude, Bouchard et Maurais (2001) relèvent de nombreuses données, qui semblent montrer que la population québécoise ne partage pas ces critiques.

**Tableau 1: Évaluation de la qualité du français parlé aux stations de télévision<sup>1</sup> (en %)**

	<b>Radio-Canada</b>	<b>TVA</b>	<b>TQS</b>	<b>Télé-Québec</b>
<b>Excellent</b>	37.2	19.8	13.8	34
<b>Bon</b>	61.2	73.7	73	62.6
<b>Mauvais</b>	1.4	6.3	12.3	3.2
<b>Très mauvais</b>	0.1	0.3	0.9	0.2
<b>Total (N)</b>	1491	1443	1271	1068

Dans le tableau 1, on remarque les éléments suivants: on trouve le meilleur parler à Radio-Canada et Télé-Québec. Toutefois, c'est Radio-Canada qui rassemble le plus d'opinions favorables avec 37.2% (nous noterons que cette étude ne concernait pas seulement les lecteurs de nouvelles, mais bien le parler général que l'on peut observer dans divers programmes diffusés sur ces canaux télévisuels). Le constat est là. Radio-Canada est, pour la majorité de la population québécoise, le modèle de référence linguistique (notons, cependant, que nous ne savons pas si l'écart de 3.2% entre Radio-Canada et Télé-Québec est significatif ou non). Leur étude nous donne également une autre information qui renforce cette perception.

<sup>1</sup> Extrait de Bouchard et Maurais (2001 : 115)

**Tableau 2: Évaluation de la qualité de la langue de la télévision par rapport à celle utilisée tous les jours<sup>2</sup> (en %)**

	<b>Radio-Canada</b>	<b>TVA</b>	<b>TQS</b>	<b>Télé-Québec</b>
<b>Supérieure</b>	63.5	40.5	32.1	57.1
<b>Identique</b>	31.6	47.5	48	35.5
<b>Inférieure</b>	4.9	12	20	7.4
<b>Total (N)</b>	1479	1419	1243	1054

Dans le tableau 2, la population évalue très majoritairement le français parlé à Radio-Canada et à Télé-Québec comme supérieur à celui de tous les jours. Une fois de plus, si les deux télévisions d’État se partagent les meilleurs résultats, c’est tout de même Radio-Canada qui arrive en première position. Il ressort de ces statistiques que la société Radio-Canada jouit encore d’un prestige linguistique sans commune mesure au Québec. Cela veut-il donc dire que le parler de Radio-Canada peut être considéré comme la norme du français parlé au Québec? Selon nous, la réponse est négative, car cette norme doit être basée sur les pratiques linguistiques réelles de la population et non sur celles d’un canal télévisuel jugé prestigieux. Plusieurs définitions proposées viennent conforter notre pensée.

#### **4. Une définition problématique de la norme du français au Québec**

Le débat sur la norme du français au Québec a permis l’élaboration de plusieurs définitions de la norme du français québécois. L’OLF, toujours dans son premier numéro publié en 1965, donne une première définition de cette norme:

Ainsi, la norme qui, au Québec, doit régir le français dans l’administration, l’enseignement, les tribunaux, le culte et la presse, doit, pour l’essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d’expression française. (Ministère des affaires culturelles du Québec, 1965: 6)

En d’autres termes, cette définition est clairement orientée vers ce français dit «international» (ce français n’ayant encore jamais fait l’objet d’une description – et il n’est pas certain que cela soit d’ailleurs possible – nous pensons qu’une telle appellation réfère, de façon plus politiquement correcte, au français de France). Bien que la définition donnée par l’OLF (1965) semble plutôt traiter de la norme écrite, nous pensons que le français de Paris pouvait être également à cette époque le modèle de référence à l’oral, du moins en ce qui concernait la grammaire.

<sup>2</sup> Extrait de Bouchard et Maurais (2001: 116)

Quelques douze années plus tard, la définition de la norme du français parlé au Québec se tourne vers une variété plus québécoise. En effet, en 1977, l'Association québécoise des professeurs de français (désormais AQPF), lors de son congrès annuel, débat sur les questions à savoir «Quel est le français standard d'ici ?» et «Quel français doit-on enseigner au Québec ?». À ce sujet, les membres adoptent la proposition que:

Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. (Association québécoise des professeurs de français, 1977: 11)

Bien qu'elle paraisse relativement claire, la définition de l'AQPF (définition encore en vigueur aujourd'hui bien que datant de presque trente ans) pose tout de même un problème. Quelle doit-être la nature de cette norme? Moreau (1997) identifie cinq types de normes: les normes de fonctionnement, les normes descriptives, les normes évaluatives, les normes fantasmées, mais aussi les normes prescriptives qu'elle définit ainsi: «Les normes prescriptives [...] identifient un ensemble de normes de fonctionnement, une variété de la langue, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant «la norme»» (Moreau, 1997: 219).

La définition proposée par l'AQPF a été adoptée dans un but certainement pédagogique soit, établir l'ensemble des règles des usages langagiers, tel le modèle de Grevisse en France, afin que la langue puisse être enseignée de manière homogène à l'ensemble de la population. Elle doit être alors de nature prescriptive. Cela étant dit, des questions restent encore en suspend. Quel est ce français socialement valorisé par la majorité des Québécois? Est-ce celui de l'élite québécoise? Lamonde (2004: 29) en doute, mais là encore son opinion ne semble se baser sur aucun corpus sociolinguistique établi.

Dans leur article, Bouchard et Maurais (1999: 100) nous fournissent une information importante concernant la variété de français valorisée au Québec. À partir d'une étude réalisée auprès de 1591 répondants, ils dégagent, en effet, trois grands modèles normatifs du français parlé au Québec qu'ils représentent de la manière suivante:

**Tableau 3: modèles normatifs constatés et pourcentages de francophones<sup>3</sup>**

	Variétés géographiques	Parler auto évalué	Modèle de référence	Pourcentage de francophones
<b>Modèle 1</b>	Québécois	Plutôt à la manière québécoise	Lecteurs de nouvelles de Radio-Canada	54 %
<b>Modèle 2</b>	Québécois	Tout à fait à la manière québécoise	Gens ordinaires des jeux télévisés	28 %
<b>Modèle 3</b>	Français	À la manière française	Lecteurs de nouvelles de Radio-Canada	17 %

De ces résultats nous pouvons en conclure que le modèle de référence (donc socialement valorisé) du français parlé au Québec est, pour la majorité des Québécois et des Québécoises, celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada avec 71 % d’opinion favorable (nous noterons que Cajolet-Laganière et Martel (1996) ainsi que Léard (1995) rejettent le modèle des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada qu’ils considèrent comme trop «parisien»). Bien que les résultats de Bouchard et Maurais (1999) soient évidents, il nous paraît pourtant difficile de les prendre en considération pour répondre au problème de la définition de la norme adoptée par l’AQPF (1977). À cela nous avons deux principaux arguments. Premièrement, les lecteurs de nouvelles de Radio-Canada sont des journalistes donc des locuteurs spécialisés. Il nous paraît risqué de baser entièrement la norme du français québécois à partir du parler de locuteurs spécialisés dont le modèle de référence pourrait être partiellement représentatif de celui utilisé par la population en situation de communication formelle. De plus, ces locuteurs spécialisés sont appelés des «lecteurs de nouvelles» parce qu’ils lisent les nouvelles à partir, le plus souvent, d’un prompteur. En cela, leur parler est naturellement beaucoup plus proche de l’écrit que de l’oral. Cela limite de façon considérable toute spontanéité et improvisation dans leur discours et par la même occasion toute forme grammaticale incorrecte. Le problème n’est de ce fait pas résolu. D’autres propositions ont été faites.

Auger (1988: 63) propose que la variété de référence soit celle parlée par la couche moyenne supérieure, fortement scolarisée, de la population québécoise. Nous pensons que la définition d’Auger (1988: 63) est trop restreinte car elle ne prend en compte qu’un sous-groupe très limité de la population québécoise et qu’elle pose un problème majeur: le parler des membres moins scolarisés des couches supérieures québécoises est-il nécessairement différent de celui des membres plus scolarisés? Cela n’est pas évident. Corbeil (1983) pose le principe de la régulation linguistique, qu’il définit comme:

<sup>3</sup> Extrait de Bouchard et Maurais (1999 p. 100)

[...] phénomène par lequel les comportements linguistiques de chaque membre d'un groupe ou d'un infragroupe donné sont façonnés dans le respect d'une certaine manière de faire sous l'influence de forces sociales émanant du groupe ou de ses infragroupes. (Corbeil, 1983: 283)

Selon ce principe, il est tout à fait possible qu'un médecin (qui possède un niveau d'études universitaires très élevé) et un chef d'entreprise (dont le niveau scolaire peut ne pas dépasser le niveau secondaire) puissent utiliser les mêmes variantes normatives grammaticales.

Nous savons également que de nombreuses études (Trudgill, 2000: 32 pour un exemple sur la Received Pronunciation en Angleterre) ont montré que dans les communautés socialement stratifiées (nul doute que la société québécoise est stratifiée), la norme se définissait au départ à partir des usages de leurs classes supérieures (les intellectuels, les écrivains, les artistes, les professionnels des médias, les politiciens, etc.) détentrices du capital socioculturel. Corbeil (1986) propose que la norme (définie comme modèle à suivre) s'illustre à l'oral dans le discours de locuteurs «prestigieux», et qu'elle soit à l'écrit la langue de la littérature et des journaux. La question est maintenant la suivante: qui sont ces locuteurs prestigieux?

Au regard des diverses propositions, il paraît difficile de trouver un terrain d'entente. Toutefois, nous pensons que le problème de la norme du français parlé au Québec peut être résolu en proposant que le français parlé par l'élite sociale et culturelle du Québec en situation d'entrevue (situation de communication formelle par excellence) soit le modèle qui se rapproche le plus de ce qui peut être défini comme «norme» (au sens du bon usage) du français québécois oral. Deux réalités s'inscrivent dans cette perspective: une réalité socioculturelle québécoise (le bon usage est défini à partir du parler de locuteurs québécois) ainsi qu'une réalité sociolinguistiquement plus théorique (ces locuteurs québécois font partie de l'élite sociale et culturelle québécoise qui possède le capital linguistique), mais non négligeable dans laquelle «toute la structure sociale est présente dans les interactions (et par là dans le discours)» (Bourdieu, 1982: 61).

## **5. Conclusion**

Le débat sur la norme du français parlé au Québec est encore loin d'être clos, et il n'est pas évident qu'il le soit un jour. Un premier problème vient du débat passionné (donc peu objectif) entre partisans d'une norme québécoise et partisans d'une norme hexagonale, débat qui a trop longtemps focalisé sur le seul aspect lexical du français québécois. Un second problème vient des pratiques linguistiques au sein des médias québécois. Si les médias doivent servir de modèle linguistiques à la population, leurs pratiques doivent nécessairement converger vers un même modèle normatif. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Seule Radio-Canada semble encore tirer son

épinglé du jeu en gardant un certain prestige au sein de la population québécoise. Enfin, un dernier obstacle provient de la définition même de la notion de «norme». Que doit-on entendre par «variété socialement valorisée» du français québécois? Nous proposons que ce soit le français parlé au Québec en situation de communication formelle, se rapprochant au maximum d'une variété considérée comme de référence, variété acrolectale (Chaudenson, 1997: 19) servant de modèle grammatical prescriptif. Cela ne s'arrête toutefois pas ici. La question est de savoir «qui» parle cette norme. À cela, nous pensons (pour les raisons exposées ci-devant.) que c'est l'élite sociale et culturelle du Québec qui est la plus susceptible de parler cette norme québécoise.

Il reste maintenant à observer les pratiques linguistiques de cette élite québécoise. Une thèse de doctorat présentement en cours de rédaction à l'Université du Québec à Montréal tente justement d'éclaircir la situation en faisant une analyse d'inspiration variationniste des structures syntaxiques et morphosyntaxiques employées par les invités de l'émission «Le Point» (locuteurs qui sont considérés comme appartenant à l'élite québécoise selon Barbaud, 1998: 12, note 3). Les résultats de cette étude devraient pouvoir nous procurer quelques informations intéressantes sur le parler de locuteurs non spécialistes de la langue en situation de communication formelle. Au-delà d'une simple description, cette étude devrait également nous fournir quelques éléments de réponse au problème de la norme grammaticale du français québécois oral.

## Bibliographie

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS. (1977). «Le congrès du dixième anniversaire. Les résolutions de l'assemblée générale», in *Québec français*, no. 28, décembre, pp. 10-12.
- AUGER, P. (1988). «Identification linguistique des Québécois et dictionnaire général d'usage ou le comment du sentiment linguistique des Québécois en 1986», in *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 7, no 1, janvier, Trois-Rivières, pp. 55-69.
- BARBAUD, P. (1998). «Tendances lourdes du français québécois» in Patrice Brasseur (ed.): *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, Centre d'études canadiennes, Université d'Avignon, pp. 17-36.
- BIGOT, D. (2005). «Tu sais-tu ce qu'est la norme grammaticale du français québécois oral?», communication présentée dans le cadre du 73<sup>ième</sup> congrès de l'ACFAS, Chicoutimi (QC), du 9 au 13 Mai.
- BOUCHARD, C. (2002). *La langue et le nombril: une histoire sociolinguistique du Québec*, Saint-Laurent, Fides.
- BOUCHARD, P & J, MAURAS. (2001). «Norme et médias. Les opinions de la population québécoise», in D. Raymond et A. Lafrance, A (dir.) *Norme et médias*, Office de la langue française, collection «Terminogramme», no. 97-98, Ville Saint-Laurent, Les publications du Québec, pp. 111-126.
- BOUCHARD, P & J. MAURAS. (1999). «La norme et l'école. L'opinion des Québécois.» in Conrad Ouellon (dir.) *La norme du français au Québec*, Office de la langue française collection «Terminogramme», no. 91-92, Ville Saint-Laurent, Les publications du Québec, pp. 91-116.
- BOULANGER, J-C et A. REY. (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui: langue française, histoire, géographie, culture générale*, Saint-Laurent: DicoRobert.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, H et P. MARTEL. (1996). *Le français québécois: usages, standard et aménagement*, Sainte-Foy, IQRC.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, H et P. MARTEL. (1995). *La qualité de la langue au Québec*, collection «Diagnostic», no. 18, Québec, IQRC.

- CHAUDENSON, R. (1997). «Acrolect» in Marie-Louis Moreau (ed) *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège: Mardaga, Édition 2, pp. 19-20.
- CORBEIL, J-C. (1986). «Le régionalisme lexical: un cas privilégié de variation linguistique» in L. Boisvert, C. Poirier et C. Verreault (dir.) *Lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 55-61.
- CORBEIL, J-C. (1983). «Éléments d'une théorie de la régulation linguistique.» in É. Bédart et J. Maurais (dir.) *La norme linguistique*, collection «Notes et documents», Québec-Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, pp. 281-304.
- DUBUC, R. (2001). «La norme linguistique à Radio-Canada», in Raymond, D. et A. Lafrance, A. *Norme et médias*, Office de la langue française, collection «Terminogramme», no. 97-98, Ville Saint-Laurent, Les publications du Québec, pp. 127-131.
- DUBUC, R. (1990). «Le Comité linguistique de Radio-Canada» in *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, collection «Notes et Documents», no. 76, Québec, Conseil de la langue au Québec, pp. 131-155.
- GOSSELIN, R. (1994). «Le français s'appauvrit à la SRC», in *La Presse*, 9 février, p. B-3.
- HELLOT, M-C & L, MALO. (2001). «Formation en journalisme, norme linguistique et médias. Interrogations et perspectives», in Raymond, D et A. Lafrance, A. *Norme et médias*, Office de la langue française, collection «Terminogramme», no. 97-98, Ville Saint-Laurent, Les publications du Québec, pp. 95-109.
- LAMONDE, D. (2004). *Anatomie d'un joul de parade. Le bon français d'ici par l'exemple*, Montréal, Varia.
- LÉARD, J-M. (1995). *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin.
- LEFEBVRE, C. (1982). *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle*, Tomes 1 et 2, Québec, Office de la langue française.
- MAURAI, J. (2005). *La langue des bulletins d'information à la radio québécoise: premier essai d'évaluation*, Office québécois de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec.

- MENEY, L. (1999). *Dictionnaire québécois français. Mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC. (1965). *Norme du français parlé et écrit au Québec*, Office de la langue française, no. 1, Québec, Gouvernement du Québec.
- MOREAU, M-L. (1997). «Norme» in Marie-Louise Moreau (ed.) *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège: Mardaga, Édition 2, pp. 217-223.
- RAUNET, D. (2001). «La norme dans les médias», dans *Norme et médias*, sous la direction de Raymond, D et A. Lafrance, A, Office de la langue française, Coll. «Terminogramme», no. 97-98, Québec, Les publications du Québec, pp. 73-93.
- TRUDGILL, P. (2000). *Sociolinguistics. An introduction to language and society*, Harmondsworth, Penguin Books.
- VILLERS de, M-É. (2005). *Le vif désir de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois*, Montréal, Québec Amérique.

